

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
4 – 2025 / N°8**

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le 19/05/2025

ID : 026-212603054-20250515-4\_2025\_8-DE

SLO

**SEANCE du 15 MAI 2025**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0  
Date de la convocation : 05.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, REBOUL Gregory

**Absentes excusées :** MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé  
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas

**Absente :** MINDER Pascale

**Objet : Déclassement de la parcelle ZN 209 dans le cadre du PLUiH**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), il est nécessaire de demander le déclassement de parcelle constructible.

Le bureau propose de déclasser la parcelle ZN 209 actuellement en zone constructible (UB et AU) afin de la reclasser en zone Agricole (A). En effet, la DDT demande des prescriptions quant à l'implantation d'une future construction à minimum 20 mètres de l'axe d'écoulement bordé à l'Ouest du terrain, afin d'éviter tout risque d'inondation futur (débordements et érosion de la berge), rendant impossible une construction.

Le bureau demande donc à la Direction de l'urbanisme de Montélimar- Agglomération de prendre en compte cette requête.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

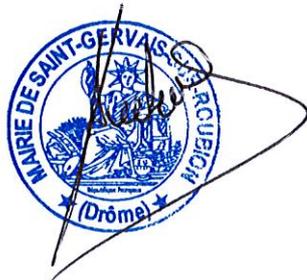
- **ACCEPTE** de demander le déclassement de la parcelle ZN 209 à la Direction de l'urbanisme de Montélimar- Agglomération dans le cadre de la révision du PLU-i H

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 16.05.2025

Le Maire  
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 19.05.2025  
Et de la réception en Préfecture le 19.05.2025

Le Maire

